

## Communiqué de presse du 27 juin 2017

### Pour l'accès de toutes à la PMA réellement sans restriction

Le débat sur l'ouverture de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes (c'est-à-dire aux couples de femmes et aux femmes seules, actuellement privées de la possibilité d'y recourir en France) est sur le devant de la scène politique française depuis 2012. Depuis le retrait de l'amendement Le Roux en 2013, le débat parlementaire a été repoussé et repoussé encore, dans l'attente d'un hypothétique contexte plus favorable.

Chaque jour que continue l'état de fait actuel est une souffrance pour celles qui sont actuellement interdites de PMA en France. Si elles n'ont pas les moyens financiers et la disponibilité horaire de se rendre en Belgique ou en Espagne, ces dernières se voient contraintes à toujours remettre au lendemain – indéfiniment – leur projet parental, alors même que le temps est compté pour chaque femme. Le Centre LGBT de Paris et d'Île-de-France connaît bien les conséquences de ce parcours d'obstacles par le biais notamment de son groupe de parole « désir d'être parents ». Nous sommes résolus.e.s à voir cesser les obstacles légaux qui se rajoutent aux aléas de la vie s'agissant des femmes seules ou en couple de même sexe. **Le fait d'avoir ou de ne pas avoir un enfant doit autant que possible résulter d'un choix et non d'une contrainte sociale** : que la loi organise d'emblée l'exclusion de certaines catégories de femmes de l'assistance médicale qui pourrait le permettre constitue une discrimination qui pose une empreinte, lourde, sur la vie des femmes concernées.

Aujourd'hui, le 27 juin 2017, le Conseil national consultatif d'éthique (CCNE) a rendu public un avis favorable à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, « sous réserve de la prise en compte de conditions d'accès et de faisabilité. », car le coût du recours à ces techniques pour les couples de femmes et femmes seules « ne saurait porter sur les moyens financiers de l'assurance-maladie ».

**Nous saluons l'évolution du CCNE sur ces questions et demandons au législateur de se saisir rapidement de cet avis pour faire cesser la situation actuelle et enfin lever les restrictions à la PMA pour toutes les femmes. Cependant, la discrimination par la situation financière ne doit pas se substituer à celle par la composition du couple : la solidarité nationale doit s'exprimer également pour tous les projets parentaux nécessitant une PMA, nos vies et nos familles ayant la même valeur sociale que les autres.**